FICHE Nº: 3/43 **ETABLIE EN: NOVEMBRE 2004**

SYSTEME D'INFORMATION ET DE **COMMUNICATION ADMINISTRATIVES SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN		
REFERENCE : Arrêté du Ministre de	en date du tel que	
modifié par l'arrêté en date		
(JORT N°		
Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques		

Domaine de la prestation : La production animale

Objet de la prestation : L'exercice de l'activité de l'élevage des génisses pleines nées localement et leur commercialisation (cahier des charges).

CONDITIONS D'OBTENTION

- Le respect des clauses du cahier des charges approuvé par l'arrêté du ministre de l'agriculture du 16 Avril 2001

PIECES A FOURNIR

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
-Retrait du cahier des charges	Celui voulant exercer l'activité	
- Dépôt du cahier des charges	Celui voulant exercer l'activité	
-Constat technique pour vérifier le respect des clauses du cahier des charges	L'arrondissement de la production animale	

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole

ADRESSE: Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la production animale relevant du commissariat régional au développement agricole concerné

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du ministre de l'agriculture du 16 Avril 2001 portant approbation du cahier des charges relatif à l'organisation de l'activité d'élevage des génisses pleines nées localement et leur commercialisation